

M A I R I E

DE

CHEIX-EN-RETZ

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Nombre de procurations : 1

Absents sans procuration : 0

Date de la convocation : 12/05/2026

Date d'affichage : 12/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 19 MAI 2026

*L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER,
Madame Valérie BOYER, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD,
Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur
Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Madame Jessica BRICAUD,
Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD, Madame
Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Yolène DUTEY ayant
donné procuration à Monsieur Luc NORMAND.

Madame Valérie BOYER a été nommée secrétaire de séance.

2. REPRÉSENTATION

2-2. Élection des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et suivants relatifs à la Commission de délégation de service public,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,

Vu les dispositions réglementaires applicables en matière d'élection des commissions,

Considérant que, lors de la séance du 14 avril 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation des membres de la Commission de délégation de service public,

Considérant que ces désignations ont fait l'objet d'observations de la préfecture invitant la commune à procéder à une nouvelle élection conforme au formalisme applicable,

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée, outre le Maire, président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus en son sein,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de cette commission à caractère permanent, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Modalités de vote

Avant de procéder aux élections, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modalités de scrutin.

Il est rappelé que le vote à bulletin secret constitue la règle pour les élections des membres de cette commission.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de déroger à cette règle et de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de procéder au vote à main levée

Le Conseil municipal décide ensuite de procéder aux votes :

Appel à candidatures et dépôt des listes :

Liste 1 :

Président : Luc NORMAND, Maire

MEMBRES TITULAIRES

Mauricette HELLO

Philippe BOYER

Valérie BOYER

Jean-Marie BONHOMME

MEMBRES : SUPPLEANTS

Olivier NORMAND

Nicolas BÉCHU

Thierry AVRIL

Frédérique PIGRÉE

Il n'y a pas d'autres listes de présenter.

Résultats du vote à main levée :

- Conseillers présents : 14
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

NC VD



Le Conseil municipal proclame à l'**UNANIMITÉ** élus les membres ci-dessous désignés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la commune :

MEMBRES TITULAIRES

Mauricette HELLO
Philippe BOYER
Valérie BOYER
Jean-Marie BONHOMME

MEMBRES SUPPLEANTS

Olivier NORMAND
Nicolas BÉCHU
Thierry AVRIL
Frédérique PIGRÉE

La présente délibération abroge et remplace la délibération antérieure relative à la commission de délégation de service public (n° 1-1 du 14 avril 2026).

Extrait Certifié Conforme
Le 19/05/2026.

Secrétaire de séance,
Valérie BOYER

Le Maire,
Luc NORMAND

